

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

1/2 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – SIGNATURE DE L'AVENANT DE CLOTURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ANRU

Le 7 juillet 2009, la Ville de Mons en Barœul et ses partenaires signaient la Convention Financière qui marquait, après une phase de préfiguration, le lancement du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du « Nouveau Mons ».

Après 6 années de mise en œuvre opérationnelle, marquées par la réalisation de nombreuses opérations d'envergure : 566 logements neufs construits, 1 000 réhabilitations, 450 démolitions, la création d'équipements publics tels que l'école « le Petit Prince », le Polyèdre, le Complexe Culturel Allende, les jardins familiaux, l'aménagement de nouveaux espaces publics, tels que l'Avenue – Parc Sangnier, l'esplanade de l'Europe, la restructuration du rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe et ses nouvelles cellules commerciales... La clôture administrative du PRU est aujourd'hui nécessaire et marque l'achèvement prochain de ce premier grand projet de ville qui sera poursuivi dans le cadre du NPRU.

L'avenant national n° 2 avait permis d'optimiser les engagements financiers des partenaires de la convention, en constatant des économies. Elles ont pu être affectées, dans le cadre du présent avenant de clôture, à des opérations supplémentaires intégrées au PRU du « Nouveau Mons ». C'est le cas des opérations du bailleur Logis Métropole, qui font l'objet des deux premières modifications.

L'avenant de clôture à cette convention prend en compte les modifications suivantes :

Modification n° 1

Objet : **Inscription de la démolition de 44 logements locatifs sociaux propriétés de Logis Métropole, Résidence Galion, Avenue-Parc Marc Sangnier (entrées 7 et 9).**

Famille 01 : Démolition de logements sociaux.

Modification n° 2

Objet : **Financement de 44 logements locatifs sociaux en reconstitution de l'offre sociale démolie.**

Famille : 02 : Création de logements sociaux.

Modification N° 3

Objet : **Scission en deux tranches de l'opération d'accès sociale en Prêt Social Location-Accession (PSLA), Napoléon 1^{er} Centre (C6) menée par Vilogia.**

Famille 11 : Intervention sur l'habitat privé.

Modification n° 4

Objet : **Mise à jour des contreparties cédées à Foncière Logement. Confirmation de Foncière Logement de la production de 25 logements sur le site Ile de France.** L'opération C2 Nord sera cependant réalisée par Vilogia et non Foncière Logement.

Famille 09 : Intervention sur l'habitat privé.

Modification n° 5

Objet : **Abandon de l'opération extension hall de la crèche**

Famille 09 : Equipements

Modification n° 6

Objet : **Intégration de l'aménagement du mail piétonnier Henri Dunant dans le cadre du PRU**

Famille 08 : Aménagement

L'avenant de clôture prévoit également de fixer le planning administratif et financier suivant :

La date limite de demande de premier acompte est le 31 décembre 2015, à l'exception des opérations de démolition et reconstruction de Logis Métropole, ainsi que l'opération de PSLA de Vilogia, repoussées au 31 décembre 2016.

La date limite de demande de solde est le 30 juin 2017, à l'exception des opérations de démolition et reconstruction de Logis Métropole, ainsi que l'opération de PSLA de Vilogia, établie au 31 décembre 2018.

Après validation de ces modifications par le Comité de Pilotage du PRU, l'avenant de clôture a été présenté en Comité National d'Engagement (CNE) de l'ANRU qui a rendu un avis favorable le 22 mai 2014.

La version finale de l'avenant de clôture a été validée par les services de la DDTM en mars 2015.

Il est proposé au conseil municipal de valider le principe de ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de clôture à la Convention de rénovation urbaine du « Nouveau Mons » du 7 juillet 2009.